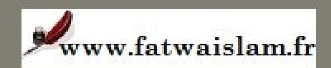


Le comportement à adopter au sein d'une famille noyée dans les péchés



Question:
As salâmu ‘alaykum wa rahmatuLlah Ta’âla wa barakâtuh,
Ma question est la suivante :
Je vis au sein d’une famille dans laquelle il y a différents courants, certains membres de ma famille sont affiliés à des partis mécréants (ahzâb kufriyya) et d’autres travaillent en tant que soldats pour le tâghût.
Des statuettes en forme d'animaux (chats, oies, papillons) décorent l’intérieur de la maison (et cela sans croyance particulière à l'égard de celles-ci). Ils écoutent différentes sortes de musiques et portent des vêtements contraires à ce que la législation d’Allah prévoit.
Les différentes manifestations de désobéissance que l'on peut trouver au sein de beaucoup de familles de notre époque - à l’exception de celles à qui Allah a fait miséricorde - sont des choses qui n’ont pas dû échapper à votre attention noble Cheikh.
J’ai [tenté de] leur prouver que l’écoute de la musique et leur façon de s’habiller étaient illicites. Je leur ai dit que l’affiliation aux partis mécréants est une mécréance car ce sont des partis qui combattent la législation d’Allah et qui adoptent une autre religion que l’islam, telle que la démocratie et le progressisme. Je leur ai dit que la participation aux élections locales ou parlementaires regorgeait d’infractions aux lois divines et que la loi qui réglemente ces élections est une loi de mécréance, sans parler du fait de collaborer avec ceux qui prônent l’intégration de la femme au [supposé] projet de développement dans le but d’anéantir tout ce qui reste de l’islam…
Mais lorsque je leur donne ces conseils, ils me traitent de complexé et d’autres noms encore.
Qu’Allah vous récompense par le bien, orientez-moi vers une solution que je puisse adopter. M’est-il permis de quitter le foyer familial au risque de provoquer la colère de mon père ?
Par ailleurs, j’aimerais quitter mon travail dans la fonction publique [du tâghût] car je travaille dans l’enseignement mais je pense (et Allah est Plus Savant) que cela constituerait le coup de grâce pour mes parents, dans le sens où si je démissionne, il leur arrivera sûrement quelque chose de grave (et Allah est Plus Savant). Je me demande donc si je dois poursuivre mon travail et Allah sait que je commence vraiment à détester de travailler sous l'égide du tâghût.
Dites-moi ce que je dois faire, qu’Allah nous guide et vous guide ainsi que tous les monothéistes vers le bien.
Wa as salâmu ‘alaykum wa rahmatu Allah wa barakatuh,

Réponse :
Au Nom d’Allah le Miséricordieux, le Tout-Miséricordieux.
Prières et salutations sur le Messager d’Allah ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ses alliés.
Cher frère,
Qu’Allah te préserve et fasse de toi un appui pour Sa religion.
As salâmu ‘alaykum wa rahmatu Allah wa barakâtuh.
J’ai lu attentivement le mail quevous avez posté sur le registre des visiteurs et je demande à Allah de vous préserver du mal des fitan, apparentes et cachées.
Tout d’abord, je souhaite vous rappeler le hadith du Mustafâ (salla Allahou ‘alayhi wa sallam) qui dit : « Le croyant qui fréquente les gens et patiente face à leur nuisance est meilleur que le croyant qui ne fréquente pas les gens et ne patiente pas face à leur nuisance ». (Rapporté par Ahmad et

d’autres d’après Ibn ‘Umar)
Ensuite, je vous conseille de faire preuve de patience à l’égard de votre famille et de supporter sa nuisance tout en veillant à l'exhorter et en espérant la sauver du feu conformément à la Parole d’Allah qui dit : {Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.} (66 : 6)
J’espère que vous n’envisagerez de quitter la maison et de vous séparer des vôtres qu’après avoir épuisé avec eux toutes les méthodes de prêche (da’wâ) [possibles], notamment si votre présence a une influence [positive], ne serait-ce que sur une partie d’entre eux. Et prenez garde au fait de faire preuve de dureté ou d’user d’un langage susceptible de les repousser. Plutôt, adressez-vous aux membres de votre famille en considérant leur degré de compréhension, tout en faisant preuve de sagesse et de bonne exhortation, car Allah dit : {Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.} (16 : 125).
Souvenez-vous également du hadith du Prophète (salla Allahou ‘alayhi wa sallam) dans lequel il a dit : « Annoncez aux gens la bonne nouvelle et ne les faites pas fuir » et du hadith où il dit aussi : « Toute chose accompagnée de douceur l’embellit, et toute chose dépourvue de douceur se ternit ».
Ainsi, commencez par le plus important avant de passer à ce qui l’est moins et n’engagez pas de querelles [inutiles] avec eux au sujet des ramifications (furû’) [de la religion] aussi longtemps que leurs fondements (ussûl), d’après ce que vous dites, sont erronés. Commencez par soigner la base et si vous abordez une question liée aux ramifications, ne le faites qu’en la rattachant à celle-ci. Que votre animosité [envers eux] ne soit motivée que par le fondement de la religion (asl ed-dîn) et du tawhîd et de ce qui le contredit et contredit son Anse [la plus solide], comme par exemple les choses dont vous avez fait mention dans votre message.
Puisse Allah vous envelopper de Sa Protection, vous guider et vous accorder la réussite.
En ce qui concerne votre emploi dans le secteur de l’enseignement, si vous en as besoin et étant donné que l'abandon de celui-ci risquerait très probablement, de vous porter préjudice comme vous l'avez précisé, alors nul grief à votre encontre de garder votre travail, même s’il s’agit là d’un travail sous l'égide du tâghût (d’après votre description). En effet, dans ce que vous avez décrit, rien ne constitue un motif suffisant pour statuer de l’illicéité ou de la mécréance [en soi] d'un travail tel que le votre, notamment en l’absence d’un état islamique et compte tenu de la domination [par la force] des tawâghit et de leur gouvernance. Ceci est valable aussi longtemps que le domaine de votre spécialisation, votre activité et la matière que vous enseignez ne contiennent pas de mécréance ou quelque chose d’illicite.
Quoi qu’il en soit, même si votre travail [implique de s’exposer à] quelques désobéissances, mais que le méfait qui découlerait du fait de le quitter est plus grand encore que le méfait qui en découle actuellement, nous vous conseillons alors de garder cet emploi partant du principe qu’il faut repousser le plus grand des deux méfaits en supportant le moindre d’entre eux. Néanmoins, vous devez faire l’effort de réprouver ce que vous pouvez réprouver comme actes blâmables et désobéissances que vous êtes amené à rencontrer sur votre lieu de travail. Soyez actif dans l’appel à Allah (da’wa) et manifestez votre religion autant que possible.
En revanche, si votre travail dans l’enseignement contient du kufr, s’il consiste à faire l’éloge de ce dernier ou à inculquer aux générations futures l’alliance avec le tâghût et d’autres actes de kufr similaires qui détruisent la religion et son Anse la plus solide, dans ces cas de figure, vous n'avez plus le droit d'occuper cet emploi et ce, quels que soient les préjudices qui puissent découler du fait de le quitter. Effectivement, tous les méfaits de ce bas-monde réunis restent moindres par rapport au méfait du chirk ou de la mécréance qui détruit ta religion et le tawhîd [que tu voues à Allah] alors que cela constitue votre [véritable] capital [dans la vie]. Prenez donc garde à ne pas le perdre en échange de quelques miettes éphémères de ce bas-monde.
Le bas-monde et tout ce qu’il contient ne valent pas l’aile d’une mouche et si c’était le cas, le mécréant n’aurait même pas eu droit à une gorgée d’eau. Gare alors à acheter ce bas-monde, malgré son insignifiance et sa vilité, en vendant votre religion. C’est le type de transaction que seuls les idiots effectuent et je doute que vous soyez du nombre de ces derniers.

Vous faites inchâ²Allah partie des gens dotés d'intelligence aussi longtemps que vous veillerez à connaître la vérité et le bien, et aussi longtemps que vous tiendrez à obtenir la Satisfaction d'Allah (Exalté et Elevé Soit-Il).
Je demande à Allah de vous faciliter le bien, de vous couvrir de Sa protection et de vous accorder le succès.
Prières et salutations sur notre Prophète Muhammed ainsi que sur sa famille et tous ses ,Compagnons.
Wa as-salâm.

Cheikh Abû Muhammed Al Maqdisî.